

Les enfants sourds tiennent à leur codeur en classe

La Langue française parlée complétée (LfPC), maniée par des codeurs, permet l'intégration d'enfants sourds en classe. Or, l'Apedac juge « irrecevable » le fait que des AESH prennent le relais.

Témoignages

« Il y a l'enjeu du code en lui-même, qui retranscrit la parole de l'enseignant avec plein de clés qu'il faut pouvoir faire mécaniquement, sans décalage. Il y a aussi le fait de pouvoir se sentir intégré dans la classe et la vie de tous les jours. » Jeanne, en terminale, vit près de Caen avec sa mère Frédérique Pépin, et a connu une rentrée particulière.

Elle fait partie des dix-huit enfants et ados dont les familles sont membres de l'Association des parents d'enfants déficients auditifs du Calvados (Apedac). Du CP au lycée, ces élèves sont habitués à la Langue française parlée complétée (LfPC), maniée par des codeurs et des codeuses, à distinguer de la langue des signes.

Aide visuelle nécessaire

« Un enfant sourd, même appareillé, perçoit des sons affaiblis ou déformés. Il s'appuie sur la lecture labiale », résume l'asso. Aussi, la LfPC est une aide visuelle complémentaire et nécessaire, notamment en classe.

Problème : « L'Apedac a dû se résoudre à licencier ses neuf employés dont sept codeurs et codeuses », regrette l'association, « mettant en péril à court terme l'apprentissage » de ces jeunes répartis dans des établissements de Bayeux, Caen ou même Lisieux. La fin des subventions du Département du Calvados et de la Région Normandie annonçait la couleur en 2022 et des échanges avaient suivi, ces derniers mois, entre l'association et l'Éducation nationale.

Des Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont bien à disposition, depuis la rentrée, de ces enfants sourds. Mais ce n'est pas ce que souhaitait

l'Apedac, qui refuse cette aide « **irrecevable et indécente** » au regard de la formation normalement nécessaire pour bien pratiquer la LfPC et au regard du licenciement des codeurs qui suivaient jusqu'alors les enfants.

Au final, « **c'est injuste et affligeant, mais tous les parents ne sont pas logés à la même enseigne** », observe Frédérique Pépin, elle-même codeuse, ayant pu, par ses propres moyens, permettre à sa fille Jeanne de continuer de compter « **sur une codeuse qui la suit depuis la maternelle** ».

« Peur de la suite »

Ce n'est pas le cas d'Aurélié Lemarié-Guiguet, maman d'un garçon en CP. « **Il avait une codeuse depuis un an** » mais a dû s'adapter, ces dernières semaines. « **Il arrive à suivre mais c'est de la débrouille et cela demande un effort supplémentaire** », rappelle-t-elle.

Dans le Bessin, Margaux, 12 ans, et Aubin, bientôt 15 ans, ont aussi toujours été accompagnés par une codeuse en classe et ont la chance de pouvoir compter encore sur cet appui pour cette rentrée. Mais « **sur l'année** », financièrement, « **ce n'est pas tenable** », anticipe Guillaume Vandaële, leur père.

Et pourtant, « **les profs sont parfois dos à nous et je ne peux alors pas lire sur leurs lèvres** », illustre le lycéen Aubin. « **Dans ma classe, on est 36 élèves. Même si je suis appareillé, le silence n'est pas assez total pour que je puisse bien entendre. J'ai vraiment peur de la suite, j'ai beaucoup eu besoin de ma codeuse pour le brevet.** »

Dossier réalisé par Zoé BAILLET et Kevin VERGER.



Jeanne, fille de Frédérique Pépin, a besoin d'un codeur ou d'une codeuse connaissant la Langue française parlée complétée (LfPC) pour « prolonger l'articulation d'un mot par un signe de la main près du visage » en classe. Ouest-France



Aubin et Margaux, enfants de Guillaume Vandaële, sont accompagnés depuis toujours par une codeuse maniant la Langue française parlée complétée (LfPC). Ouest-France